



Non paiement d une mutuelle

Par **zaza1967**, le **05/03/2014** à **09:35**

Bonjour,
En 2006 j' ai souscrit une mutuelle dans le cadre de la loi Madelin. Cette dernière a toujours été payée par la société dont j'étais cogérante avec mon mari.
Fin 2012 je quitte la société (puisque je divorce)mais officèllement j 'en suis encore cogérante jusqu'en avril 2013 (date de l'AG)
Ayant démenénagé ce n'est qu'en juin 2013 que je me rends compte que la société n'a pas réglé ma mutuelle.
Je suis radiée a compter de juin 2013.
Depuis la mutuelle me demande le règlement de la totalité de l'année 2013 (a savoir 1644€) a titre personnelalors que la mutuelle etait payée par la société.
Ai je un recours ? il m'est impossible de payer cette sommern
Merci d'avance